



L'OFFICIEL

L'OFFICIEL

secretariat@gard-lozere.fff.fr



N°03 du 5 septembre 2025

Le journal numérique du DISTRICT GARD-LOZÈRE de FOOTBALL

RAPPEL



abeille
ASSURANCES



MONTI
SPORT

lozère
LE DÉPARTEMENT



L'OFFICIEL

N°03 du 5 Septembre 2025



COMMISSION DES CHAMPIONNATS SENIORS

PV N°03 du 4 Septembre 2025

Réunion du :	Jeudi 4 Septembre 2025
À :	14h00
Présidence :	M. Jean Pierre RIEU
Présents :	Mme Cendrine MENUJER, Mr Bernard PERIS, Mr Patrick AURILLON
Absent(s) :	Mr Pierre Jean JULLIAN

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° affiliation@occitanie.fr.)

Seuls les courriels identifiés avec le NOM, Prénom et qualité de l'auteur seront pris en compte par le district. A défaut du respect des prescriptions ci-dessous énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (Cf. ART 17.1 du règlement intérieur du District).

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

APPROBATION DES PROCES VERBAUX

La Commission approuve le PV N°2 de la réunion du Mardi 12 Août 2025.

RAPPEL DESIGNATION DES EDUCATEURS – DEPT 1

Dans la continuité de la mise en place effective des **obligations de diplôme pour les éducateurs responsables d'équipes engagées au plus haut niveau de District et ce des U7 aux Seniors inclus**, nous vous demandons dès à présent de procéder à la désignation de votre éducateur responsable de l'équipe. Et ce avant le début du championnat.

À cet effet, un formulaire en ligne est mise en place. [Cliquez ici \(https://forms.office.com/e/19MxxAvkRm\)](https://forms.office.com/e/19MxxAvkRm).

À défaut, un document papier est disponible en pièce jointe à ce courriel.

- Pour vos éducateurs qui ne respecteraient pas les minimums requis en terme de diplôme/module, des demandes de dérogations peuvent être faite auprès de la Commission Technique via les documents en pièces jointes à ce courriel. **Vous devrez tout de même faire la démarche de désigner l'éducateur en question en amont.**

Pour rappel du règlement :

« Art. 10 - Obligation de diplôme »



1. Les Clubs participants au plus haut niveau de pratique départemental dans leur catégorie sont tenus d'utiliser les services d'un éducateur ou un entraîneur titulaire au minimum du module de formation correspondant à la catégorie encadrée et titulaire d'une licence « Animateur fédéral », « Éducateur Fédéral » à minima.

2. Par mesure dérogatoire, les Clubs participant à une division pour laquelle une obligation de diplôme est requise peuvent utiliser les services d'un éducateur ou d'un entraîneur non titulaire du diplôme requis, à la seule et stricte condition que :

- ledit éducateur s'engage à participer à une session de formation du module/diplôme demandé pour sa catégorie et qui sera programmée au cours de la saison. En cas d'absence au module en question, la dérogation sera annulée sans préavis et ledit éducateur et son club seront considérés comme en infraction vis-à-vis de leur obligation de diplôme.

3. Par mesure dérogatoire, les Clubs accédant à une division pour laquelle une obligation de diplôme est requise peuvent utiliser les services d'un éducateur ou d'un entraîneur non titulaire du diplôme requis, à la double condition que :

- ledit éducateur ait exercé en qualité d'entraîneur au sein de ce même Club durant les douze mois précédant la désignation,
- ledit éducateur soit inscrit et participe de manière effective à une session de formation (totale ou partielle selon le cas) en vue de l'obtention du diplôme requis. À l'issue de la formation, et en cas de non-obtention du diplôme requis, l'éducateur ne pourra plus bénéficier de cette dérogation.

Ces dérogations susvisées ne sont pas automatiques et nécessitent de la part du Club souhaitant en bénéficier le dépôt d'une demande formelle à la Commission Technique et Sélection. Ce n'est qu'après délivrance officielle de la dérogation par la Commission compétente que celle-ci s'applique.

4. L'éducateur ou l'entraîneur d'un Club soumis à une telle obligation ne peut en aucun cas être autorisé à entraîner un autre Club. »

COUPE OCCITANIE

TIRAGE AU SORT DU 1^{er} TOUR :

✓ **10 Matches disputés par 20 clubs + 12 clubs exempts.**

✓ Ces rencontres se dérouleront sur le terrain du premier nommé sauf si plus d'une division les séparent, la rencontre est alors inversée (Art 69.3 du règlement de la Coupe Occitanie).

✓ En cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire, départage par une épreuve de tirs au but.

✓ Les frais de déplacements et indemnités des officiels sont à la charge du club recevant (Art 72.4 du règlement de la Coupe Occitanie).

Le tirage au sort intégral et non géographique du 1^{er} Tour, effectué au siège du District Gard Lozère par Mr Fernand D'ANNA (Président du District) et Mme ESCOBEDO Carole (Membre du Comité Directeur du District).

Assiste au tirage Mr Teddy GRAS (Responsable Administratif), Mr Lucas LESCURE (Secrétaire Administratif), a donné lieu aux rencontres suivantes :

Match N°1 : F.C BOISSET ET GAUJAC 1 (D3) / FC TAVEL 1 (D3)

Match N°2 : ZEPHIR CONGENIES 1 (D4) / U.S BOUILLARGUES 1 (D3)

Match N°3 : A.S CENDRAS 1 (D3) / S.A ST HIPPI.FORT 1 (D2)

Match N°4 : U.S VALLABREGUES 1 (D4) / F.C. VAL DE CÈZE 1 (D1)

Match N°5 : A.S. BEAUVOISIN 1 (D3) / ENT.S ROCHEFORT SIGNARGUES 1 (D3)

Match N°6 : U.S ST JULIEN PEY. 1 (D3) / F.C RODILHAN 1 (D2)

Match N°7 : F.C CALVISSON 1 (D2) / R.C. GÉNÉRAC 1 (D1)

Match N°8 : A.S BAGARD 1 (D3) / S.S.B. LA GD COMBE 1 (D1)

Match N°9 : S.C MANDUEL 1 (D3) / F.C. LANGLADE 1 (D2)

Match N°10 : R.C. ST LAURENT ARB. 1 (D4) / ES SUMÉNE 1 (D1)



Clubs Exempts :

- 1) SF REMOULINS 1 (D3)
- 2) A.C. PISSEVIN VALDEG 1 (D1)
- 3) GALLIA C. QUISSACOIS 1 (D3)
- 4) A.S. DE CAISSARGUES 1 (D2)
- 5) S.O CALMETOIS 1 (D4)
- 6) U.S. PUJOLAISE 1 (D3)
- 7) O. FOURQUES 1 (D1)
- 8) A.S. ST CHRISTOL LEZ ALES 1 (D2)
- 9) F.C. CABASSUT 1 (D1)
- 10) C.A. BESSÈGEOIS 1 (D1)
- 11) O.C REDESSAN 1 (D1)
- 12) C.O. SOLEIL LEV. NIM 1 (D2)

✓ Ces rencontres se dérouleront le **Dimanche 28 Septembre 2025 à 15h00.**
✓ Les équipes qualifiées pour le quatrième tour de la Coupe de France qui se dispute le même jour devront jouer leur rencontre en semaine (**Mercredi 08 Octobre 2025 à 20h00.**)

✓ Les clubs ne possédant pas d'éclairage doivent trouver un terrain de repli ou le match sera inversé.
✓ Les clubs concernés sont conviés de se rapprocher au plus tôt du secrétariat du District pour préciser le terrain de repli.

Le deuxième tour de la Coupe Occitanie aura lieu le **Dimanche 12 Octobre 2025 à 15h00.**

Le tirage au sort de ce tour aura lieu le Jeudi 02 Octobre au siège du District.

CHAMPIONNAT - REPORT

La rencontre A.S. ST CHRISTOL LES ALES 2 (D4) / F.C. VATAN 2 (D4) initialement prévue le 07/09/2025 à 12h00 est **reportée au 14/09/2025 à 15h00 sur le terrain de St Christol Les Alès.**

(Accord des deux clubs).

(Motif : Rencontre de la Coupe Gambardella à 13h00).

CHAMPIONNAT – FORFAIT GENERAL

Par courriel en date du 27/08/2025 le Président Mr DEL RIO du club d'US PEYROLAISE nous informe le forfait de son équipe réserve.

Le calendrier est modifié en conséquence.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président

Mr Jean Pierre Rieu

La Secrétaire

Mme Cendrine MENUJER



COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

PV N° 3 de la Commission Foot Animation

Réunion du :	04/09/25
À :	10h dématérialisée
Présidence :	Mr Didier CASANADA
Présents :	Mme Nadine GRECO. Mr Sauveur ROMAGNOLE
Absents excusés :	
Assiste à la Réunion :	

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° affiliation@footoccitanie.fr). Seuls les courriels identifiés avec le Nom, Prénom, Qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (art 17.1 du règlement intérieur du District).

Approbation des procès-verbaux

La commission approuve le procès-verbal N° 2 du 27/08

Rappel

Le calendrier foot animation est consultable sur le site du District : Documents puis Compétitions

UTILISATION DE LA FMI

LE RESULTAT DE L'EQUIPE QUI A REMPORTE LES DEFIS DOIT ETRE NOTE SUR LA FEUILLE FMI DANS LA PARTIE "OBSERVATION".

Beaucoup de clubs ne le font pas : ATTENTION au moment des classements.



En cas de disfonctionnement utiliser une feuille de match papier ainsi que le tableau « Rapport FMI » dûment remplis, qui vous ont été envoyés par mail, et à télécharger dans Footclub ainsi que le site du DISTRICT.

Championnat U12/U13

U12/U13

Pour la saison 2025/2026 :

Composition des Poules (en ligne sur le site du District)

Règlement Compétition : Championnat U13 à 8 Annexe 20 et 20 Bis

Fiche 1^{er} Trimestre « Défis Jongleries » en ligne sur le site : Documents : Compétitions

Cavillargues : U12/U13 : Début 11h00

FMI

RAPPEL AU CLUBS : concernant les clubs responsables d'équipes pour la FMI

Dans FOOTCLUB : Il faut **absolument qu'un éducateur** soit renseigné pour chaque équipe, sinon les matchs n'apparaissent pas sur la tablette.

Championnat U12

Composition des Poules en Annexe du PV

Fiche 1^{er} Trimestre « Défis Jongleries » en ligne sur le site : Documents : Compétitions

Foot Animation - U10 à U10/U11

Dates Rotation 1 - U10 et U10/U11 : 20-27/09 et 11 / 10 – Rattrapage 4/10

Composition de poules Développement, Intermédiaire et Loisir sur toute la SAISON 2025/2026 U10/U11 et U10

Diplôme obligatoire correspondant à la catégorie pour les U10/U11 Développement
(voir dates sur calendrier FOOT ANIMATION – Compétitions)

Beucaire : Plateaux U10 et U10/U11 : **Début 9h30**

Nîmes OI : Plateaux U10 et U10/U11 : **Début 14h00**

Cavillargues : Plateaux U10/U11 : **Début 9h30**

Beaucoup de Clubs n'ont pas envoyés leurs desiderata concernant Développement – Intermédiaire- Loisirs pour le catégorie U10 et U11. Le faire par mail auprès du District : Rapidement afin d'établir les plateaux

Lors des engagements les clubs doivent impérativement noter le responsable de l'équipe



Foot Animation - U6 à U8/U9

Journée de Rentrée du foot à 5

Samedi 13 septembre à Redessan (1 Equipe par Club)

U8 Rendez-vous à 9h45 (10h/12h) U9 Rendez-vous à 13h45 (14h/16h)

Fiche à télécharger sur le site du District

Dates FUTSAL U6 2025/2026

- Samedi 29 Novembre (16h30)
- Samedi 13 Décembre (16h30)
- Samedi 10 Janvier (16h30)

Rotation 1 en U8 et U8/U9 : 20-27/09 -4-10/10 - Rattrapage 18/10

Composition de poules Développement, Intermédiaire et Loisir sur toute la SAISON 2025/2026 U8 et U8/U9

Diplôme obligatoire correspondant à la catégorie pour les U8/U9 Développement
(voir dates sur calendrier FOOT ANIMATION – Compétitions)

Beaucoup de Clubs n'ont pas envoyés leurs desiderata concernant Développement - Intermédiaire- Loisirs pour le catégorie U10 et U11
Le faire par mail auprès du District : Rapidement afin d'établir les plateaux

Lors des engagements les clubs doivent impérativement noter le responsable de l'équipe

Beaucaire : Plateaux U6 à U8/U9 : Début 13h30

U12 U13 - FEMININES

Composition des poules en annexe

RAPPEL DE LA COMMISSION

POUR L'ORGANISATION DE VOS TOURNOIS

TOURNOIS : ACCORD OBLIGATOIRE DU DISTRICT

(Sans Accord : responsabilité du président en cas de problèmes)

LA COMMISSION TIENDRA SES REUNIONS LE JEUDI MATIN DE 9H00 à 11H00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président

Didier CASANADA

La Secrétaire de Séance

Nadine GRECO

COMPOSITIONS DES POULES U12 et U12 U13 FEMININES

2025 / 2026 Phase 1					
Equipes Qualifiées Developpement					
1	NIMES OL1				
2	ALES 1				
3	BEUCAIRE 1				
4	M DE MINGUE 1				
5	MARGUERITTE 1				
6	ACADEMIS 1				
7	N LASALLIEN 1				
8	LANGLADE 1				
Intermediaire					
	A	B	C	D	E
1	CAVILLARGUES 1	VERS 1	FC UZES 1	BEUCAIRE 2	VEZENOBRE 1
2	LAUDUN 1	LAUDUN 2	PUJAUT 1	NIMES OL 2	ST HILAIRE 1
3	VENEJAN 1	ST LAURENT 1	VENEJAN 2	GAZELEC 1	LES MAGES 1
4	BAGN PONT 1	BAGN PONT 2	MARGUERITTE 2	CAISSARG 1	LA REGORD 1
	F	G	H	I	
1	ALES 2	PISSEVIN 1	SLEVANT 1	BEUCAIRE 3	
2	ROUSSON 1	AIMARGUES 1	CASTANET 2	CASTANET 1	
3	ST MARTIN 1	VERGEZE 1	CHEMIN BAS 1	S LEVANT 2	
4	ST PRIVAT 1	LANGLADE 2	ACADEMIS 2	BOUILLARG 1	
LOISIR					
POULE UNIQUE					
1	ES ST GILLOIS 1				
2	CAISSARGUES 2				
3	LASALLIEN 2				
4	CALVISSON 1				



Championnat U12 U13 Féminines

1	PISSEVIN 1
2	LAUDUN 1
3	MARGUERITTES 1
4	ST GILLES AEC 1
5	CHEMIN BAS 1
6	3 MOULINS
7	VERGEZE



COMMISSION DES JEUNES

PROCES VERBAL N°04 DES COMPETITIONS JEUNES

Réunion du : Jeudi 4 Septembre 2025

A : 11H00

Président : MR Jean Marie TASTEVIN

Présents : MRS Patrick AURILLON. Michel UDOVIC. Stéphane BROCCQ. Denis LASGOUTE

Vu l'absence de MR Bernard BARLAGUET, Président de la Commission, les Membres présents nomment MR Jean Marie TASTEVIN pour exercer la fonction de Président pour la séance du jour.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur publication dans le respect des dispositions de l'article 190 des règlements généraux de la FFF.

Toutes correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte officielle du club (numéro d'affiliation@occitanie.fr). Seuls les courriels avec le NOM, Prénom et qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (cf article 17.1 du règlement intérieur du District).



Approbation des procès-verbaux

La commission approuve le PV N°03 du 28 Août 2025.

ENGAGEMENT APRES DATE LIMITE

Le club de BAGNOLS PONT nous informe par mail du 03.09.2025 qu'il souhaite engager une équipe.
La commission des jeunes a décidé de les engager en U14/U15D3 POULE B.

U15D4 POULE B

ALL FIVE ACADEMIE
BAGNOLS PONT
BEAUVOISIN
BOUILLARGUES
AS CAISSARGUES 2
CALVISSON 2
FC PAYS UZES
LA CALMETTE
N. CHEMINOTS
ST MARTIN VALGALGUES.

Total : 10 équipes

Le club de VEZENOBRES nous informe par mail du 04.09.2025 qu'il souhaite engager une équipe.
La Commission des jeunes a décidé de les engager en U14/U15D4 POULE A

U15D4 POULE A

AS BAGARD
AS CENDRAS
DOMESSARGUES
EF VEZENOBRES CRUVIERS
ENT RIBAUTE VATAN
LM/STA SEDISUD
MOUSSAC
QUISSAC
SALINDRES
ST PRIVAT

Total : 10 équipes

FORFAIT GENERAL

U18/U19 POULE B

Suite au mail de ES LE GRAU DU ROI du 1^{ER} septembre 2025 concernant le retrait de son équipe,



La Commission des jeunes déclare l'équipe en FORFAIT GENERAL, fait application de l'art 59 des RG (amende financière de 60 EUROS)

La rencontre CO LASSALIEN/LE GRAU DU ROI du 13.09.2025 est annulée.

U14 TERRITOIRE PHASE 1

Suite au mail de ENT FOOTBALL VEZENOBRES du 04.09.2025, l'équipe se retire du championnat U14 TERRITOIRE et demande d'intégrer la U15D4 POULE A.

La Commission des jeunes fait application de l'art 59 RG (amende financière de 60 euros).

La commission des jeunes retire l'équipe U14T et engage l'équipe en U15D4 POULE A.

Le calendrier des U14T sera modifié et le calendrier U14/U15 D4 POULE A.

TIRAGES COUPE GARD LOZERE

Le tirage a été effectué ce jeudi à 11H00 par MR TEDDY GRAS et Mme Muriel VERDIER.

U14/U15 (tour de cadrage)

Suite à des engagements tardifs de certaines équipes en Coupe Gard Lozère U15, le tirage de la Coupe a été modifié :

Le secteur d'ALES a été tiré au sort,

SALINDRES/OL ALES i aura lieu le dimanche 28.09.2025 à 10H00 sur les installations de SALINDRES.

U16/U17 (tour de cadrage)

UCHAUD/FOOT TERRE DE CAMARGUES

ST GILLES AEC/RC GENERAC

ESPERANCE NIMES/BEZOUCE LES TROIS MOULINS

BOUILLARGUES/CALVISSON

MARGUERITTES/POULX

ST HILAIRE/LES MAGES

RIBAUTE/ROUSSON

SALINDRES/ST CHRISTOL LES ALES

CAVILLARGUES CHUSCLAN LAUDUN L ARDOISE/VERS

VAL DE CEZE/VENEJEAN

Ces rencontres auront lieu le samedi 27.09.2025 à 15H00 sur les installations du club premier nommé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

LE SECRETAIRE DE SÉANCE

MR Patrick AURILLON

LE PRESIDENT DE SEANCE

MR Jean Marie TASTEVIN.



COMMISSION FEMININES

Procès-verbal n°1 de la Commission des Compétitions Féminines

Réunion du :	Mercredi 3 septembre 2025
À :	9 H
Présidence :	Mme Bernadette FERCAK
Présentes :	Mmes Nadine GRECO, Françoise TEYSSIER
Excusés :	

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Toutes les correspondances envoyées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club ([n°affiliation]@footoccitanie.fr). Le cas échéant, la correspondance ne sera pas prise en compte.

CHAMPIONNATS FEMININES SENIORS

Féminines seniors à 11

En cours

Féminines seniors à 8

Clubs engagés :

ANDUZE
GALLICIAN
MOUSSAC
ST HILAIRE LA JASSE
ST PRIVAT
AS REGORDANE
VERGEZE
CAVILL CHUSCLAN LAUDUN
AUZONNET
AIMARGUES
CALVISSON VAUNAGE
FCF ST GERVASY

Pour ces 2 catégories seules 3 U17 surclassées peuvent participer aux rencontres.

CHAMPIONNAT FEMININ U18 à 8

Clubs engagés



BAGNOLS PONT
FOOT TERRE CAMARGUE
LES MAGES ST AMB SEDISUD
RIBAUTE LES TAVERNES
CAVILL CHUSCLAN LAUDUN
AIMARGUES

Pour cette catégorie seules 3 U15 surclassées peuvent participer aux rencontres.

CHAMPIONNAT FEMININ U15

Clubs engagés :

ALES OL
ES NIMOISE
LE VIGAN
LES MAGES ST AMB SEDISUD
CHEMIN BAS
SALINDRES
US REGORDANE
CAVILL CHUSCLAN LAUDUN
CAVILL CHUSCLAN LUDUN
SC ROQUEMAURE

Dans cette catégorie, seules 3 U15 surclassées peuvent participer à ces rencontres.

MUTES SUPPLEMENTAIRES – EQUIPE FEMININES

Comme stipulé sur les Règlement Généraux de la LFO :

« Article 46

[...]

2. tout club qui dispose d'une section féminine qui a participé et terminé un championnat féminin soit national, régional ou départemental, depuis au moins deux saisons, pourra incorporer un joueur titulaire d'un cachet « mutation » supplémentaire dans une équipe qui dispute une compétition départementale. Ce club sera tenu de désigner, à son district d'appartenance, l'équipe où évoluera ce muté supplémentaire, au cours de la saison, avant le premier match de compétition officielle de cette équipe.

- tout club disposant du Label Ecole Féminine de Football « Or », pourra incorporer une joueuse titulaire supplémentaire d'un cachet « Mutation » dans une équipe féminine séniors participant à une compétition départementale ou régionale (à l'exclusion des compétitions nationales). Le club concerné devra solliciter la section Féminine de la Commission Régionale de Gestion des Compétitions afin de désigner l'équipe dans laquelle évoluera cette joueuse titulaire supplémentaire d'un cachet « Mutation », au cours de la saison, avant le premier match de Compétition officielle de cette équipe. [...] ».

Vous trouverez ci-dessous les clubs bénéficiant d'un muté supplémentaire :

Nom du club	Date du mail	Affectation du muté supplémentaire
Stade Beaucairois 30	11/08/2025	Séniors F à 11



St. O. Aimargues	20/08/2025	Séniors D2 équipe 2
E.S. Suménois	18/08/2025	Séniors D1
FC Chusclan Laudun	16/07/2025	Séniors D3
US Monoblet	04/09/2025	Séniors F à 11

INFORMATION

La commission rappelle qu'aucun report de match ne sera pris en compte sauf cas de force majeure (intempéries) et ce malgré l'accord des 2 équipes.

Le calendrier paraîtra sur le site .

La Présidente,

Bernadette FERCAK

La Secrétaire de séance,

Françoise TEYSSIER



Faire vivre le football, ce n'est pas rester dans son coin » : l'amicale des éducateurs en quête de renforts

Patrick Champ, infatigable président de l'amicale des éducateurs du district Gard-Lozère, milite pour plus de lien entre éducateurs et pour faire vivre le football amateur.

À 71 ans, Patrick Champ avance à un rythme de jeune premier. La retraite version pantoufles et canapé, ce n'est clairement pas son style. Sauf quand il s'agit de regarder un match de football. Car le ballon rond, il l'a dans le sang depuis toujours. Une passion qui, loin de s'essouffler, lui donne au contraire une énergie communicative.

Président délégué du district, membre du comité directeur, président de la commission technique, membre de la commission d'appel... la liste est déjà longue. Mais Patrick Champ cumule aussi depuis près de huit ans la présidence de l'amicale des éducateurs du Gard-Lozère, où il a succédé à Henry Noël. À cette casquette s'ajoute encore celle de représentant de l'Occitanie au comité directeur national de l'amicale des éducateurs.

« L'amicale, un acteur majeur du foot gardois »

Fondée en 1947, l'amicale des éducateurs regroupe aujourd'hui une soixantaine de membres. Aux côtés de son président, des figures comme Arnold Alphon-Layre, Thierry Dalbart ou encore Daniel Delprat font partie des plus actifs.

« L'amicale, explique son dynamique président, a pour but de défendre les intérêts des éducateurs. Elle apporte aussi une contribution à la formation permanente grâce au gros travail que réalisent sur le terrain Fred Alcaraz et Lionel Rochette, les conseillers techniques du district dont le soutien à notre égard est total. Elle est vraiment un acteur majeur du foot du Gard et de la Lozère. »

Des effectifs en baisse, un appel lancé aux éducateurs

Patrick Champ l'assure : il ne veut pas « jouer les anciens combattants ». Mais il ne peut s'empêcher d'avoir un brin de nostalgie en évoquant une époque où l'amicale comptait jusqu'à 140 membres. Aujourd'hui, ils sont deux fois moins.



« À l'amicale, ajoute-t-il, il y a beaucoup d'éducateurs qui viennent de petits clubs. J'entends par petits des clubs qui n'ont pas beaucoup de licenciés mais qui n'en réalisent pas moins un gros travail. On aimerait que les éducateurs des clubs plus importants nous rejoignent. Cela donnerait du crédit à notre association et créerait aussi du lien. Faire vivre le football, ce n'est pas rester dans son coin. Bref, aujourd'hui, l'amicale est un joli train mais on aimerait plus de monde dans les wagons. »

Pour intégrer l'amicale, les éducateurs doivent avoir suivi une formation. Et surtout, insiste Patrick Champ, ils doivent s'engager dans la durée : *« Dans une société où le terrain de foot n'est plus l'unique lieu de rassemblement, il faut que les éducateurs qui s'investissent auprès des jeunes le fassent plus d'une saison. »*

Un rendez-vous majeur le 17 novembre

La passion de Patrick Champ et de l'amicale s'illustrera une nouvelle fois le 17 novembre prochain. Le Grand Hôtel de Nîmes accueillera la grande soirée des trophées de l'amicale. Au programme : clubs et bénévoles mis à l'honneur pour leurs actions en faveur du football, mais aussi un invité de prestige.

Pierre Mosca, ancien joueur, entraîneur et formateur, viendra partager son expérience et sa vision du football. Une soirée qui, une fois encore, plaidera la cause d'un football vivant, fédérateur et humain – celui qui anime depuis toujours Patrick Champ, infatigable ambassadeur du ballon rond.

FIN...